

PRÉJUGÉS ET STIGMATISATION AFFECTANT LES FAMILLES MONOPARENTALES

1. PRÉJUGÉS/ATTITUDES PSYCHOLOGIQUES ET COMPORTEMENTS DE LA SOCIÉTÉ QU'IL CONVIENT DE MODIFIER SI L'ON VEUT AIDER LES FAMILLES MONOPARENTALES À TRAVERSER DES PÉRIODES DE CRISE

Préjugé n°1 : Famille monoparentale = famille à risque, déficiente, coupable

Extraits repris des articles de Jean-François Le Goff, psychiatre et thérapeute familial français:

C'est la sociologue Andrée Michel qui en 1975 a introduit en France l'expression de famille monoparentale « single parent family » pour désigner, sans le stigmatiser, un modèle de famille irrégulière, jugé plus négatif que la famille recomposée. Les « filles mères » furent alors rebaptisées « mères célibataires ». Pourtant même si l'introduction de l'expression « famille monoparentale » avait pour objectif d'en finir avec des appellations stigmatisantes, il ne semble pas aujourd'hui que cet objectif soit pleinement réalisé : la famille monoparentale reste une famille « irrégulière » et à part, souvent considérée comme une famille à risque pour les enfants, épuisante pour le parent, difficile pour les intervenants médicaux et sociaux et coûteuse à la société. Actuellement, ces familles ne bénéficient pas d'une reconnaissance aussi positive que les familles recomposées ou les familles homoparentales. Leur identité reste le plus souvent une identification négative dominée par le manque.

Elle suscite en fonction des situations :

- ***La Pitié*** :
 - * le veuf ou la veuve déprimée mais courageuse.
 - * la mère/ le père de famille abandonné avec ses enfants au profit d'un/d'une autre partenaire.
- ***Le Blâme*** :
 - * La fille-mère irresponsable renvoyant l'image d'une femme n'ayant pas respecté sa place, la position qui lui était dévolue.
- ***L'Admiration*** : * l'hypothétique femme postmoderne et libérée, intellectuelle et au bon niveau économique, choisissant de faire et d'élever ses bébés toute seule comme dit la chanson.

Pour la famille monoparentale, les défis semblent avant tout d'ordre politique. En effet, chaque intervention, qu'on le veuille ou non, délimite une prise de position politique en faveur ou en défaveur de la famille monoparentale. Message négatif sous-jacent «si vous étiez resté en famille biparentale et, surtout, si au lieu de rester en famille monoparentale,

vous recomposiez une famille comme tout le monde, il n'y aurait pas tous ces problèmes qui empoisonnent votre vie ».

Refuser de prendre en compte les spécificités de la famille monoparentale, affirmer qu'il ne s'agit que d'une notion floue et d'un regroupement hétérogène, c'est finalement en tenir compte de manière purement négative et, cela, aux dépens des familles elles-mêmes, c'est leur refuser toute reconnaissance.

Illustration de ces préjugés/stigmatisation :

- Quand les banlieues s'enflamme, les familles monoparentales sont désignées comme responsables,
- malgré le discours sur le maintien des enfants dans le milieu familial, dès qu'il s'agit d'une famille monoparentale, la menace du retrait et du placement est présente.

Jean-François Le Goff soulève dans « ***les familles monoparentales sont-elles les oubliées des thérapies familiales:*** »

- Préjugés négatifs persistants et injustices sociales que subissent les familles monoparentales par rapport aux autres formes de familles.
- Les représentations des familles monoparentales sont variées mais malgré l'évolution de la société actuelle qui se veut « ouverte », « tolérante » et « non contrôlante », elles restent malgré tout souvent négatives ; elles oscillent entre le blâme, la pitié et l'admiration.
- La famille monoparentale est celle à qui, de toute façon, il manque « quelque chose », peut-être le principal. Elle n'est pas le résultat du désir, mais de l'impossibilité ou de l'échec du désir.

Toutes ces conceptions convergent vers une ***conception déficitaire de la famille monoparentale.***

- Absence de véritable lobby pour les familles monoparentales – cette absence de lobby favorise la désignation comme famille à risque, à part irrégulière.
- Le fait qu'il y ait deux adultes vivants et présents auprès des enfants dans les autres types de familles leur donne une crédibilité sociale que les familles monoparentales auront toujours du mal à obtenir d'emblée. Dès qu'il y a un problème dans une famille monoparentale, c'est la structure de la famille qui est mise en cause, que ce soit en insistant sur l'absence du père de la mère ou, plus idéologiquement, sur le manque d'autorité.
- On peut la considérer comme une structure familiale particulièrement instable, peu durable et le plus souvent provisoire. Transition entre deux formes de familles, donc famille post-divorce ou famille pré recomposée.
- Lorsque les dirigeants décident de faire des économies sur les prestations sociales, ce sont souvent les familles monoparentales qui seraient les premières touchées.

Préjugé n°2 : Inégalité Hommes-Femmes

Un père seul a besoin d'aide, une mère seule gère.

Un père seul suscite la compassion et l'entre-aide, une mère seule est supposée gérer. Au sein d'une famille, les membres se mobiliseront plus facilement pour aider un homme qui se retrouve seul avec ses enfants qu'une femme. Le même phénomène s'observe dans la société (voisins, école, lieux publics,...) où les gens se mobiliseront plus vite pour porter de l'aide à un homme célibataire.

Jean-François Le Goff souligne que **dans les sociétés patriarcales, les mères ont toujours été tenues comme responsables des difficultés des enfants**, les mères de familles monoparentales ont été en première ligne pour être chargées de multiples défauts. La mère célibataire est souvent vue comme une conséquence d'un matriarcat, une mère qui éloigne volontairement du père. L'introduction d'un point de vue féministe apparaît nécessaire, c'est la garantie pour ne pas stigmatiser la mère.

Le fait que la plupart des familles monoparentales aient pour chef de famille une femme (83% en Wallonie¹) peut conduire à l'aggravation plutôt qu'à la diminution des inégalités entre hommes et femmes.

Préjugé n°3 : La SUPERWOMAN :

La femme est supposée tout savoir gérer. Elle est née « mère », elle a clamé son indépendance et travaille, elle gère un foyer. En bref, la société véhicule une image d'une femme capable de jouer sur tous les tableaux en même temps sans se plaindre. Le combat de la femme pour clamer son indépendance, exister et être considérée comme l'égale de l'homme est utilisé et déformé pour justifier qu'elle serait capable de tout gérer seule. Une image de la femme parfaite et indépendante qu'elle aurait elle-même revendiquée. Or, « il faut un village pour élever un enfant ». L'image de la superwoman peut freiner la société à apporter de l'aide et freiner la mère célibataire à en demander et s'autoriser plus de bienveillance envers elle-même.

Selon un rapport de Martin Wagener de l'UC Louvain : « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité », il s'agit d'une conséquence de l'ambivalence de l'émancipation féminine, l'indépendance par le travail (le travail rémunéré = facteur d'autonomie) et la maternité réussie. Il faut avoir une vie épanouie. Cette ambivalence de vouloir être à la fois femme et mère crée des tensions mais dans la situation de monoparentalité, la tension a tendance à être difficilement réduite. Les mères seules

¹ Selon l'étude scientifique réalisée par l'université de Namur : « Discriminations et familles monoparentales : étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales », décembre 2017.

trouvent difficilement des gardes pour leurs enfants (et n'ont pas souvent les moyens) pour sortir et se l'interdisent parfois également pour ne pas être « une mauvaise mère » qui délaisse son enfant. La double journée de travail les mène à l'épuisement. La mère célibataire se sacrifie souvent pour ses enfants financièrement et physiquement et se sent coupable de ne pouvoir faire mieux. Elle se trouve souvent dans l'impossibilité de s'octroyer du temps pour soi avec un fort sentiment d'abandon.

La société suppose que toute femme peut être mère. Or, selon Sarah Blaffer Hrdy, anthropologue, membre de l'Académie des sciences américaines - et féministe : « Pour des raisons profondément liées à l'évolution, les réponses maternelles de la femme sont dépendantes du contexte social et particulièrement du soutien qu'elle va recevoir au non. ».

Si la mère est isolée et ne bénéficie pas du soutien de sa famille, de la société et de ses institutions, l'attachement peut-être compromis. Un soutien prônant l'appui et l'écoute.

Préjugé n°4 : Une famille = couple + enfant(s)

Selon une étude menée par le Centre interdisciplinaire Vulnérabilités et Sociétés de l'université de Namur en septembre 2017, le modèle de la famille est basé sur un système binaire, modèle du couple traditionnel : père et mère. Cette supposition entraîne des inégalités normatives ayant des conséquences directes sur :

- L'accès à la santé,
- l'accès au logement,
- les revenus,
- les congés,
- les allocations sociales,
- les coûts scolaires,
- les activités extrascolaires,
- la carrière,
- les crèches...

Cette supposition de famille en couple se répercute également à un niveau sociétal. Les enfants des familles monoparentales sont trop souvent stigmatisés entraînant un sentiment de honte. Les écoles se basent également sur cette idée de la famille en couple (réunions, fête des mères et des pères, coûts...).

Préjugé n°5 : Le Parent Parfait

La société actuelle prône l'image du parent parfait qui doit jongler avec les nombreux « il faut » pour le bien-être de son enfant et ce au détriment de son propre bien-être.

Pourtant, un parent épuisé est un parent qui ne pourra plus assurer le bien-être de son enfant. Se pose alors la question suivante : « perdre sa santé pour son enfant, est-ce un acte de bienveillance ? ». Il est important de déconstruire cette notion de perfection dans la parentalité pour laisser à chacun l'opportunité d'utiliser son imaginaire, sa créativité pour créer sa propre notion de famille en adéquation avec ses possibilités.

Selon Serge Hefez, Psychiatre et Psychanalyste français, le plus lourd sur le plan psychologique est cette exigence d'être un parent parfait. Or, personne n'est parfait. La culpabilité surgit du questionnement « suis-je à la hauteur ? » L'obsession d'avoir un enfant heureux en permanence (conséquence de la génération Dolto) se retrouve dans toutes les sortes de familles mais le phénomène peut s'amplifier dans la famille monoparentale, le parent se retrouvant en vase clos avec l'enfant. La culpabilité ressentie de ne pouvoir répondre à cette exigence de perfection risque que l'enfant se sente coupable également. Or, à l'adolescence, l'ado doit être rassuré sur le fait que la séparation avec son parent soit supportable pour ce dernier. Si son parent est beaucoup sur son dos car manque d'activités, d'amis,... l'ado se séparera difficilement et montrera son malaise (violence, normopathie ou autre).

Comme le dit Sophie Cadalen, psychanalyste : « Assumer que l'enfant ne soit pas toujours notre priorité est encore difficile à entendre ».

Préjugé n°6 : Un enfant ne trouvera jamais son équilibre sans l'image de son père et de sa mère

Selon Jocelyne Dahan, psychologue (pionnière de la médiation familiale en France), les enfants ont besoin de deux modèles d'identification pour se construire (féminin et masculin) différents d'une identification au père et à la mère. Quand l'un des deux parents est peu ou pas présent, cela n'influe pas sur la construction identitaire car le monde extérieur lui en procure. Mais il faut favoriser le contact avec le modèle manquant et éviter de dévaloriser l'autre sexe. On peut également donner à nos enfants des modèles de couples (afin de permettre de comprendre comment cela marche).

Préjugé n°7 : Le père représente l'autorité, la mère le soutien/la douceur :

La société et les thérapeutes familiaux supposent trop souvent que le manque de père entraîne un manque d'autorité. Les thérapeutes invoquent trop vite cette idée pour expliquer des difficultés éventuelles avec l'enfant, un préjugé qui empêche parfois d'apporter l'aide nécessaire. Les mères seules sont d'office considérées comme trop laxistes.

Préjugé n°8 : Un enfant de famille monoparentale = enfant à problème

Le regard des experts familiaux se porte sur l'enfant et son bien-être au détriment du parent, le culpabilisant parfois. La culpabilité apparaît être la première souffrance psychologique des parents célibataires.

Préjugé n°9 : Un père ne s'occupe pas aussi bien de son enfant qu'une mère

Personne ne naît parent, face à cette évidence, les papas et les mamans sont égaux. Mais le manque de modèles masculins responsables peut transmettre une idée fausse.

Lors d'une séparation, chacun doute de la capacité de l'autre parent à s'occuper de l'enfant. Le système lui-même se base sur ce préjugé puisque la garde est plus facilement accordée à la mère (ce modèle change toutefois petit à petit).

Or, il faut éviter d'établir un parent principal et un parent secondaire. A la longue, le parent secondaire finit souvent par se désengager.

Aurélie Fillod-Chabaud, sociologue, explique que lors des jugements, on note un désinvestissement des pères qui s'expriment rarement sur un projet familial personnel. En général, ils approuvent le modèle dominant qui veut que la mère ait la garde de l'enfant. Beaucoup de pères sont démissionnaires et véhicule une image négative de l'investissement paternel.

Préjugé n°10 : Une famille monoparentale coûte cher à la société

Tout semble être fait pour que le monoparent s'isole et s'épuise à survivre. Le « vivre ensemble » n'est pas stimulé voir même sanctionné.

Exemple : la colocation entraîne une perte de revenus (allocations familiales,...). Le fait que le système est articulé sur la norme du couple mène à une impasse de précarisation et d'isolement.

Ne serait-il pas intéressant d'agir en amont plutôt qu'en aval ? En aidant le monoparent à répondre à ses besoins de base (ex. : le logement). Plutôt que d'attendre qu'il soit « au bout du rouleau » et plonge dans la maladie, la violence ou autre.

Préjugé n°11 : Un enfant élevé par un seul parent est plus souvent victime de maltraitance

Selon un rapport de l'OMS en 2016, parmi les facteurs à risque qui mènent à la maltraitance d'enfant il y a :

- le fait de connaître des difficultés financières,
- l'isolement par rapport à la communauté ou l'absence de réseau de soutien,

- une perte de soutien de la part de la famille étendue pour l'éducation de l'enfant,
- le manque de logements appropriés ou de service de soutien aux familles,
- la pauvreté, le chômage, la précarité socio-économique.

La famille monoparentale isolée et précarisée ayant de grandes charges psychosociales et n'ayant pas d'exutoire au stress vécu de par sa situation aura plus de propension à perdre le contrôle. Epuisée, lorsqu'elle est à bout, elle peut déraper, personne n'étant présent pour permettre d'échapper dans la situation.

D'où l'importance à nouveau d'agir en amont par du soutien, de la prévention en créant notamment une cellule d'urgence permettant au parent isolé de souffler.

Préjugé n°12 : Il existe des solutions pour s'en sortir, il suffit de le vouloir

C'est un préjugé qui n'aide absolument pas à avancer et peut venir de personnes ne comprenant pas la thématique et les difficultés que peuvent engendrer la précarisation et l'isolement.

2 EFFETS DE CES REPRÉSENTATIONS NÉGATIVES SUR LES FAMILLES ELLES-MÊMES ET LES PROFESSIONNELS CENSÉES LES AIDER

Toujours selon J-F Le Goff :

- Intériorisation des représentations négatives : les membres de familles monoparentales ne sont pas isolés des opinions dominantes et intériorisent ces représentations négatives sous forme de honte et de culpabilité spécifiques dans les moments de crise et de conflits ;

Ex : une mère peut s'accuser d'être irresponsable et mauvaise en ne permettant pas à ses enfants de grandir avec un père.

Ex : un enfant peut avoir honte à l'école de vivre dans une famille monoparentale même si beaucoup d'autres enfants vivent la même situation.

- Préjugés/stigmatisation dans l'accès à l'emploi, au logement, aux services d'aide. Les comportements négatifs de ceux-là même dont le rôle est d'aider et de conseiller les parents seuls peuvent entraîner un rejet de cette aide et de ces conseils.
- Les attitudes psychosociales montrent que les gens se sentent souvent menacés ou gênés par les personnes qui ont traversé une crise, surtout s'ils ont le sentiment qu'il pourrait leur arriver la même chose.

- Les personnes qui font savoir qu'elles se débrouillent bien face à la crise qu'elles traversent risquent moins d'être jugées négativement et d'être évitées par les autres que celles qui avouent éprouver des difficultés à faire face à leurs problèmes.

Tout cela permet de penser que ceux qui ont le plus besoin d'un soutien social sont sans doute ceux qui ont le moins de chance de l'obtenir.

- Pitié, blâme et admiration : trois images de la fragilité et de la marginalité sociale dont l'intégration dans le contexte de la marchandisation des rapports sociaux reste problématique. La pitié, le blâme et l'admiration ne sont pas l'apanage de l'opinion commune ou médiatique, mais s'infiltrent insidieusement dans les pratiques professionnelles. La mère monoparentale est décrite comme fusionnelle, le père comme parentifiant, et l'enfant comme autoritaire, agité, ignorant les repères de la loi. « Elle en fait trop, elle devrait s'occuper d'elle et oublier ses enfants ».
- A partir du préjugé sans aucune base sérieuse « deux valent mieux qu'un », on blâme sans le dire la famille monoparentale, finalement considérée comme l'expression +/- discrète de la mégolomanie féminine refusant la référence à un tiers. A la moindre difficulté, les propositions affluent. Il faut instaurer la recomposition familiale, introduire la loi, l'autorité, le tiers séparateur, le tuteur de résilience, la garde conjointe ou le placement des enfants. En aucun cas, les enfants ne devraient rester avec un seul et unique parent.

3. PISTES D'ACTION MISES EN AVANT POUR DECONSTRUIRE LES PREJUGES ET EVITER LA STIGMATISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES :

Ci-dessous, les pistes d'actions énoncées lors des réunions entre monoparents organisées par la Ligue des familles le 23 avril 2017 à la Maison des Femmes de Molenbeek et le 4 février 2018 en ses lieux à Ixelles ainsi que les pistes d'actions découlant des études élaborées par les spécialistes cités dans ce document :

1) Reconnaître la famille monoparentale comme une famille en tant que telle et non comme une famille mutilée, déficiente ou en transition.

Déconstruire cette notion de « normalité » de couple et prendre en compte les réalités multiples (famille mono, homosexualité, famille recomposée, etc.) dont les difficultés supplémentaires pour certaines (ex. : femme monoparentale migrante, isolée ou regroupement familial).

Une reconnaissance et un changement de statut nécessaire au niveau légal mais également auprès des institutions. Les clichés sont véhiculés aussi au sein de celles-ci et c'est d'autant

plus déroutant quand il s'agit de personnes dites aidantes et qui accompagnent (assistance sociale, accueil crèche etc.).

2) Promouvoir une image positive et mener/encourager des campagnes positives sur la monoparentalité. Une femme monoparentale (contrairement à un homme) est souvent vue comme une femme à problème, on ne va pas trop s'en approcher (on ne voudrait pas qu' « elle pique le mari d'une autre » ou « qu'elle demande qu'on lui prête de l'argent» ou « elle n'a pas réussi à garder son mari »), « qu'est-ce qu'elle a fait pour en arriver là ?». Il est important sans pour autant nier les difficultés et les réalités, de montrer que les femmes mono ne sont pas que des victimes, vulnérables et personnes à problème.

3) Pour la famille monoparentale : se voir elle-même comme une authentique famille et non pas comme un morceau de famille. S'autoriser à utiliser son propre imaginaire pour construire une structure familiale propre à chacun et se faire confiance.

4) Encourager un travail sur soi quant à la lutte contre les clichés : nous véhiculons nous aussi malgré nous des clichés sur notre situation. Nous avons parlé de ce sentiment de fierté, des difficultés à demander de l'aide, dues au jugement des autres. Lutter contre cette tendance à vouloir afficher une image parfaite « mère/père super (im)parfait(e) », accepter et connaître ses limites. Aller à la rencontre des bonnes ondes, quitte à changer son réseau.
Créer plus de coaching de mono-parents.

5) Réaliser plus de groupes de paroles et de rencontres entre mono-parents : multiplier des actions comme celles-ci mais avec plus de régularité pour créer plus d'affinités, d'amitié nécessaires pour rompre l'isolement de certains mono-parents et leurs enfants (ne pas négliger l'impact de l'isolement sur ces derniers aussi).

- Promouvoir la philosophie « des enfants admis » pour continuer à avoir une vie sociale mais incluant les enfants (restaurant, lieux de divertissement, chez soi lors des repas)
- Inclure aussi les non-mono qui peuvent aussi se rallier à cette cause et proposer des services d'entraide.
- Plus de lieux de dialogue parent-enfant.
- Développer un réseau social qui permet de « rester en contact » avec le monde des adultes.

6) Créer un mécanisme de soutien à la parentalité pour les monoparents isolés sans soutien. Comme le propose Martin Wagener : valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents, la responsabilité et l'autorité, la confiance en soi, la transmission de l'histoire familiale, la mise en place de repères, pour protéger et contribuer au développement de l'enfant en prenant compte de la structure familiale. Notamment par la

mise en réseau de tout ce qui contribue à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leur enfant et inscrire les projets dans la durée. Le tout dans la bienveillance, l'écoute et l'appui.

7) Former les spécialistes familiaux (thérapeutes, médecins, assistantes sociales, instituteurs et professeurs, directeurs d'école, PMS,...) à prévenir la stigmatisation des familles monoparentales. Un thérapeute évite ainsi de laisser place à un lieu de plaintes successives.

8) Favoriser le vivre ensemble et les réseaux, ex. : la colocation entre monoparents sans affaiblir les moyens financiers de chacun, en individualisant les droits.

9) Sensibiliser les garçons dès le plus jeune âge à la question du genre et des stéréotypes qu'il véhicule et mettre en avant les histoires de pères investis.

10) Favoriser la mise au travail des monoparents comme c'est le cas à Montréal via notamment le SORIF (pour les femmes cheffes de familles monoparentales).

11) Donner plus de visibilité au public sur ce que représente la charge d'un parent seul pour solliciter plus d'entre-aide. Apprendre aux monoparents à demander de l'aide.

12) Faire en sorte qu'il y ait plus de places en crèche et qu'elles ne donnent pas priorité aux couples.

13) Investir dans plus de moyens humains et matériels pour soutenir les familles en précarité ou en phase de précarité.

4 . CONCLUSIONS

Les familles monoparentales recouvrent différentes réalités ne pouvant donc être traitées de manière identique. A ce titre, elles sont difficiles à cibler au niveau des politiques publiques. Pour autant, affirmer qu'il ne s'agit que d'une notion floue, c'est leur refuser toute reconnaissance.

Elles sont confrontées à de nombreuses difficultés liées aux attitudes psychologiques et aux comportements de la société qu'il faudrait modifier.

Les « capabilités » de chacune (revenu, enfant à charge à plein temps ou non, emploi ou non, santé...) peuvent peser lourd dans leur quotidien et en faire un public fragilisé.

Mais la monoparentalité en tant que telle ne diminue pas la capacité en tant que parent.

Pourtant, elles restent des familles stigmatisées en manque de reconnaissance et sont considérées comme des familles incomplètes, à risque qu'il soit social ou familial. Elles sont souvent blâmées, ce qui entraîne un sentiment de honte avec une perte de reconnaissance dans l'imaginaire familial. Qualifiées d'anormales, cela accentue le mal-être qu'elles peuvent ressentir. Elles présentent plus souvent des relations conflictuelles avec : les institutions sociales, les parents, les grands-parents, entre l'enfant et le parent, devant se battre pour être acceptées dans leur particularité et obtenir les aides nécessaires (logement,...).

Un nouvel imaginaire familial doit être créé où ce n'est plus la famille en couple qui domine afin de permettre l'autonomie, la créativité et la solidarité. L'image du parent parfait qui se sacrifie doit également être déconstruite. Il serait souhaitable qu'une bienveillance prenne place de la part des experts familiaux, notamment en formant les professionnels à la thématique pour lutter contre la stigmatisation.

Pour reconnaître la dignité humaine au monoparent à travers des relations d'aide, il importe de déconstruire les préjugés de la société les concernant, de reconnaître le monoparent comme un individu-parent et d'instaurer une dynamique de l'échange entre citoyens.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Sarah BLAFFER HRDY, anthropologue membre de l'Académie des Sciences américaines,
Mothers & others the evolutionary origins of mutual understanding, 2011

Aurélie FILLOD-CHABAUD, docteure en sciences politiques et sociales, *La prise en charge des enfants par les membres de SOS Papa : une analyse des conditions matérielles de la transmission culturelle* ; Editions Juridiques Associées, Droits et Société n°95, 2017

Serge HEFEZ, psychiatre et psychanalyste, *La fabrique de la famille*, Livres de poche, 2016

Serge HEFEZ, psychiatre et psychanalyste, *Parent aux bords de la crise de rire*, article dans Elle, 2017

Jean-François LE GOFF, psychiatre et thérapeute familial, *Il est grand temps de reconnaître la légitimité des familles monoparentales*, l'Humanité, 2013

Jean-François LE GOFF, psychiatre et thérapeute familial, *La stigmatisation des familles monoparentales* , Dialogue « Le couple et la famille », 2011

Jean-François LE GOFF, psychiatre et thérapeute familial, *Les familles monoparentales sont-elles les oubliées des thérapies familiales*, Thérapie Familiale Volume 27, numéro 3, 2006

Martin WAGENER, sociologue, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse UC Louvain, 2016

Centre interdisciplinaire Vulnérabilités et Sociétés de L'UNIVERSITE DE NAMUR,
Discriminations et familles monoparentales: étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales , SPW Service Public De Wallonie, septembre 2017